



Autorisé à travailler par la DDTEFP et OQTF par la pref

Par **guest12**, le **17/05/2013** à **00:18**

bonjourrrnrje souhaite savoir vos conseils concernant mon cas ,rrnrje suis etudiant etranger depuis de septembre 2007,cette année je me suis inscrit dans une formation en alternance .rrnrj'ai été a la DDTEFP en septembre 2012 pour demander une autorisation de travail ,et on me l'avait accordé et ce jusqu'a la fin du contrat d'alternance ..rrnr en octobre et comme d'habitude je viens a la pref de "bobigny" pour déposer ma demande de renouvellement de titre de séjour ,on me délivre un récépissé de deux mois au début "donc je me suis peut être que c'est devenu 2 mois..bref je suis revenu après l'expiration du récépissé on me délivre un autre de 3 mois .rrnr la troisième fois on m'a dit que je vais recevoir une lettre ,il s'agit bien d'un oqtf que j'ai reçu aujourd'hui,même si je travaille et je valide cette année et que j'ai surtout une autorisation de travail qui s'expiré en début septembre 2013.rnrnil y'a un moyen d'avoir un avis favorable auprès du tribunal administratif grâce a cette autorisation de travail contradictoire a la décision de la pref?il devait pas attendre au moins les résultats de cette année avant de décider sur mon cas ?rrnrje serai reconnaissant si vous prenez le temps de répondre a mon message ,parce que vraiment je suis perdu rnrnmerciiii

Par **El Goal**, le **17/05/2013** à **16:03**

BonjourrrnrJe souhaite d'abord témoigner de mon soutien personnelle par rapport à votre situation.rnrnJe sais que pour les algériens, le contrat d'apprentissage n'est pas autorisé. Voir liens suivants :rn http://travail-emploi.gouv.fr/publications/picts/bo/30092007/TRE_20070009_0110_0005.pdfrn <http://www.cfa-afia.com/spip.php?article20>rnSi vous êtes algérien, peut être qu'un recours contentieux sera le

mieux.
Si vous êtes d'une autres nationalité, faites tous les recours possibles (les trois cités au dos de votre OQTF) et soyez patient.
En vous souhaitant bon courage.

Par **guest12**, le **17/05/2013 à 18:25**

bonjour
je vous remercie bcp pour votre soutien .
je suis marocain de nationalité ,et on a droit de faire les formations en alternance ,et je ne pense pas que le refus est du a cela,
cordialement

Par **guest12**, le **19/05/2013 à 23:57**

toujours pas de reponse ?!!! mon cas est speciale à ce point ?